

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES
« S.M.A.B. »

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues, dûment convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Station d'Épuration de Presles-en-Brie.

PRÉSENTS :

Mmes Sandrine VOISIN, Corinne SAMSON, Christelle NOURY LEFEVRE, Laurence VAN ASSELT

Mrs Bertrand REMOND, Daniel BEDEL, Flavien CARCAUD, Thierry LE BOULENGER, Daniel POIRIER, Jean-Michel BESSOL, Jean-Jacques LANDRY, Maurice BLANCHARD, Guy USSEGLIO-VIRETTA, Dominique BENOIT, Denis RENAUDET, Dominique RODRIGUEZ, Daniel GAUTHERON, Patrick MARSAULE, Jean-Pierre MARCY, Pierre LAURENT, Marc GILLOOTS

Assistaient également à la réunion : Martial ROUSSEAU, Jany MINDER, Dominique PORTE, Rolande RICHARD, Gérard VACHER,

ABSENT REPRESENTÉ :

Monsieur Stéphane POWEZKA par Monsieur Dominique RODRIGUEZ
Monsieur Jean-Michel BUTTNER par Monsieur Thierry LE BOULENGER

ABSENTS EXCUSES :

Yves DUBENT, Claude HESSENS, Stéphane BAUDON

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Yves DUBENT, Jean-Pierre BEAUDET, Loïc LE DIEU DE VILLE,

SECRETARE DE SEANCE :

Mme Christelle NOURY LEFEVRE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité, Mme Christelle NOURY LEFEVRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Préambule :

M. Rodriguez fait part à l'assemblée de la démission de Christine Brimaud, directrice du SMAB qui sera dorénavant remplacée par Delphine Dhermons.

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2016

- *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

II. DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 25 FEVRIER 2016

Conformément à l'article 5211-10 du C.G.C.T. et en application de la délégation de pouvoir confiée par l'organe délibérant en date du 22 mai 2014, le Président a rendu compte au comité de la décision 1/2016.

En raison du versement différé de la TVA, il s'est avéré nécessaire d'ouvrir une ligne de Trésorerie. La proposition de la Caisse d'Épargne a été retenue aux conditions suivantes :

- **Montant** : 350 000 €
- **Durée** : 364 jours
- **Taux d'intérêt** : taux fixe de 1,10 %
- **Mise à disposition de capital** : par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
- **Remboursement des fonds** : par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
- **Périodicité de paiement des intérêts** : mois civil
- **Calcul des intérêts** : base de calcul exact/360
- **Frais de dossier** : 500 €
- **Commission de non-utilisation** : 0,50 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

Le contrat avec la Caisse d'Épargne a été signé le 9 mars 2016.

- *Le Comité Syndical PREND ACTE de la décision présentée par le Président.*

III. COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion 2015 du Trésorier Municipal étant en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 présenté en détail,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par Mme Le Receveur de Tournan-en-Brie.*

IV - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

En l'absence de M. Dominique Rodriguez, M. Dominique Benoit présente au vote le compte administratif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Approuve le compte administratif 2015 et les résultats définitifs suivants :*

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES :

DEPENSES	PREVU	REALISE
011 - Charges à caractère général	79 200,00 €	16 735,68 €
012 - Charges de personnel	25 000,00 €	24 811,27 €
65 - Autres charges de gestion courante	40 000,00 €	25 836,39 €
66 - Charges financières	97 400,00 €	68 952,82 €
6811 - Dotations aux amortissements	1 000,00 €	966,35 €
023 - Virement section investissement	775 549,67 €	/
TOTAL DES DEPENSES	1 018 149,67 €	137 302,51 €

RECETTES :

RECETTES	PREVU	REALISE
074 - Subventions d'exploitation	397 500,00 €	397 598,00 €
077 - Produits exceptionnels		5 400,14 €
002 - Excédents antérieurs reportés	620 649,67 €	620 649,67 €
TOTAL RECETTES	1 018 149,67 €	1 023 647,81 €

Excédent de clôture de la section de fonctionnement de 886 345,30 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

DEPENSES	PREVU	REALISE
001 - Résultat reporté	510 302,75 €	510 302,75 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	837 100,00 €	836 979,25 €
21 - Immobilisations incorporelles	9 000,00 €	0 €
23 - Immobilisations corporelles	879 407,14 €	523 187,56 €
042- Opération d'ordre de transfert	€	€
TOTAL DES DEPENSES	2 235 809,89 €	1 870 469,56 €

RECETTES :

RECETTES	PREVU	REALISE
001 - Résultat reporté		€
13 - Subventions d'investissement	620 427,22 €	620 427,22 €
16 - Emprunts	238 833,00 €	238 833,00 €
10 - Réserves	600 000,00 €	200 000,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	775 549,67 €	
040 - Amortissement	1 000,00€	966,35 €
2805 - Concessions et droits similaires		
TOTAL RECETTES	2 235 809,89 €	1 060 226,57 €

Déficit de clôture de la section d'investissement de 810 242,99 euros.

L'excédent de clôture global s'élève à 76 102,31 euros.

V - AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Conformément à l'instruction comptable M 49, vu les résultats précédemment constatés, considérant des restes à réaliser nuls, ainsi que l'attente de remboursement de la TVA faisant suite à l'assujettissement du syndicat à cette taxe, le Président a proposé à l'assemblée l'affectation suivante :

- Section investissement :
 - Dépenses cpt 001 : 810 242,99 €

Le remboursement de TVA de 1 321 000€ attendu en recette sur la section d'investissement (compte 23) servira à couvrir le déficit 2015 de l'investissement.

- Section exploitation :
 - Recettes cpt 002 : 886 345,30 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **décide l'affectation suivante :**

Section investissement : Cpt 001 en dépenses = 810 242,99 € et prévision de couverture par un remboursement de TVA à venir de la part de l'Etat.

Section exploitation : Cpt 002 en recettes = 886 345,30 €

VI - BUDGET PRIMITIF 2016

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire et aux décisions prises relativement aux cotisations, le budget est étudié en détail et proposé en équilibre suivant les dépenses (amortissement, dette, rémunérations, remboursement de TVA) et recettes (cotisations, excédent et remboursement de TVA) suivantes:

A / SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Montant	Libellé	Chapitre	Montant	Libellé
001	810 242,99	déficit reporté	1068	0	déficit à couvrir
16	154 360,56	rbt capital	23	1 321 000,00	rbt TVA
040	71 649,00	amt subv sur 50 ans	040	134 300	amt
23	573 547,45	dépenses	021	154 500	Viret du fct
TOTAL	1 609 800,00		TOTAL	1 609 800,00	

B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Montant	Libellé	Chapitre	Montant	Libellé
011	580 087,00	charges courantes	002	886 139,55	excédent reporté
012	25 000,00	rémunérations	74	206 737,00	cotisations membres
673	198 595,73	rbt TVA	773	10 312,85	rbt TVA
042	134 300,00	amt	042	71 649,00	amt subv sur 50 ans
65	25 000,00	indemnités élus			
66	57 353,90	rbt intérêts			
	-1 998,81	ICNE			
	2 000,00	rbt intérêts lign. Très.			
023	154 500	Viret en invt			
TOTAL	1 174 838,40		TOTAL	1 174 838,40	

COTISATIONS 2016

COLLECTIVITES	Tonnage	Prix unitaire	TOTAL
SICTEU	1 906,39	68,62 €	130 816,48 €
SMAPE	500	68,62 €	34 310,00 €
EVRY GREGY	168,28	68,62 €	11 547,37 €
GOUAIX	126,24	68,62 €	8 662,59 €
BOISSY LE CHATEL	27	68,62 €	1 852,74 €
AUBEPIERRE	18	68,62 €	1 235,16 €
NEUFMOUTIERS	43,08	68,62 €	2 956,15 €
COUBERT	127,92	68,62 €	8 777,87 €
ROZAY EN BRIE	185,6	68,62 €	12 735,87 €
QUIERS	38	68,62 €	2 607,56 €
MORTCERF	17,84	68,62 €	1 224,18 €
LONGUEVILLE	227,35	68,62 €	15 600,76 €
CHATRES	47	68,62 €	3 225,14 €
CHAUMES EN BRIE	106,28	68,62 €	7 292,93 €
SOLERS	30	68,62 €	2 058,60 €
FAVIERES	18	68,62 €	1 235,16 €
OZOUEUR LE VOULGIS	54	68,62 €	3 705,48 €
CC LA BRIE DES MOULINS	125	68,62 €	8 577,50 €
TOTAL	3 765,98		258 421,55 €

TVA (20%)

51 684,31 €

RECETTE NETTE

206 737,24 €

Adhérents qui apportent leurs boues

Les montants de cotisation applicables en 2016 sont calculés aux tonnages réels pour les membres ayant apporté leurs boues à la plateforme en 2015 et aux tonnages prévisionnels (prévisions faites au moment de la construction de l'équipement) pour les autres.

Il est précisé par le délégué représentant la commune de Quiers que sa commune apporte des boues depuis l'ouverture de la plateforme. Cette information sera à confronter aux informations de l'exploitant.

Départ de Denis Renaudet, délégué titulaire du SICTEU, qui est alors remplacé par Gérard Vacher, délégué suppléant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016.

VII - INDEMNITES ACCESSOIRES

Afin de réduire les frais de fonctionnement et par souci d'exemplarité, le Président a proposé de diminuer de 15 % l'indemnité accessoire nette versée aux élus, Président et Vice-Présidents, ainsi qu'aux agents occupant les postes de secrétariat et de direction. Cette proposition faite en amont du comité aux personnes concernées a été acceptée.

M. Pierre Laurent exprime son accord sur cette diminution pour les élus mais ne l'approuve pas pour les agents.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités suivantes :

- *Président : 24,83 % de l'indice brut 1015*
- *Vice-Présidents : 10,04 % de l'indice brut 1015*
- *Direction générale en charge de la gestion et de la coordination administrative et financière : 36,40 % du traitement de base indiciaire de l'agent ;*
- *Agent chargé du secrétariat : 19,24 % du traitement de base indiciaire de l'agent ;*

Abstentions : Mrs Pierre Laurent et Jean-Pierre Marcy

VIII - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE :

Suite au remplacement de M. Goument, la délibération prise le 3 juillet 2014 lui octroyant une indemnité de conseil perd ses effets. Il est donc nécessaire d'attribuer cette indemnité à sa remplaçante.

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Décide d'attribuer à M. Goument, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Tournan-en-Brie l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an du barème maximum de l'indemnité prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 - article 4 du 1er janvier 2015 au 31 août 2015.*
- *Décide d'attribuer à sa remplaçante, Mme Ducrot, Trésorière du Centre des Finances Publiques de Tournan-en-Brie l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an du barème maximum de l'indemnité prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 - article 4 à compter du 1er septembre 2015.*

IX - QUESTIONS DIVERSES

- Un délégué s'interroge sur les tonnes de compost partant en épandage et sur le prix de vente de cet amendement.

M. Rodriguez rappelle que le compost est fait d'un mélange de boues et de coproduit type bois. Le prix de vente du compost est de 3 € la tonne.

A noter que la prochaine présentation du rapport annuel d'activité de l'exploitant permettra de répondre à l'intégralité de ces questions pour l'année 2015.

- A la question de Mme Voisin relative aux travaux prévisionnels sur la plateforme, M. Rodriguez répond qu'aucun travaux n'a été prévu à sa connaissance.
- La problématique du SMAB réside actuellement sur le coût d'investissement qui est aujourd'hui ramené à la tonne alors que les apports de boues sont moins importants que prévu. En effet, suite aux indications données par les services préfectoraux et départementaux ainsi que par la Lyonnaise des Eaux, l'usine a été dimensionnée pour 5 000 tonnes et n'en reçoit que 3 000. Ce problème, outre l'absence d'apports de certains membres, réside aussi dans le fait que les STEP sont plus performantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient auparavant, notamment avec la mise en place des centrifugeuses qui font baisser les volumes d'eau contenus dans les boues.